

21 mai 2013

Original: espagnol

(13-2630) Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

## CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

## COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE COSTA RICA

La communication ci-après, datée du 16 mai 2013, est distribuée à la demande de la délégation du <u>Costa Rica</u>.

1. Le gouvernement costaricien a l'honneur d'informer le Comité que le Service phytosanitaire de l'État a adopté un nouveau certificat phytosanitaire de manière à satisfaire à des critères de sécurité plus stricts et à garantir son authenticité.

2. On trouvera un exemplaire du nouveau certificat phytosanitaire en suivant le lien ci-après¹: <a href="http://www.sfe.go.cr/exportacion/Muestra\_fito.gif">http://www.sfe.go.cr/exportacion/Muestra\_fito.gif</a>. De plus amples renseignements sur ce certificat sont disponibles sur le site Web du Service phytosanitaire de l'État à l'adresse ci-après: <a href="http://www.sfe.go.cr/tramites/certificaciones.html#HERMES\_TABS\_2\_3">http://www.sfe.go.cr/tramites/certificaciones.html#HERMES\_TABS\_2\_3</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En espagnol seulement.